

à travailler ensemble à l'élaboration de programmes de préparation à l'exportation et seconde nos efforts visant l'adoption d'une approche «Équipe Commerce Canada» en matière de commerce mondial.

Cependant, comme pour les ententes conclues avec d'autres provinces, le Protocole n'est pas une panacée. Nous devons nous employer activement à en faire un outil pratique non bureaucratique, axé sur les résultats. Et nous ne pouvons nous arrêter là. Nous devons trouver des moyens pratiques pour éviter le chevauchement des juridictions afin de mieux servir la collectivité des gens d'affaires et, en réalité, le pays tout entier.

Au chapitre du commerce et de l'investissement internationaux, le rôle du gouvernement est de prêter son assistance aux milieux d'affaires par le canal des programmes qui aident le secteur privé à s'introduire sur les marchés étrangers. En conséquence, nous devons élargir la portée de nos partenariats de libre-échange et tirer profit des débouchés qui se créent. Ces partenariats, combinés aux réformes financières nationales pour renforcer notre compétitivité internationale, constituent la base de la croissance soutenue de notre économie et de la création d'emplois.

Les débouchés commerciaux qui s'offrent aux Canadiens à l'échelle mondiale peuvent être remarquablement rémunérateurs, car, en fin de compte, des emplois de qualité très bien payés se créent lorsque nous réussissons sur les marchés étrangers. L'année 1994 a été exceptionnelle au chapitre des exportations, et nous devons continuer sur notre lancée. En mettant en commun les ressources et les compétences de nos secteurs public et privé, nous récolterons le fruit de nos efforts sur les marchés d'exportation, et c'est au bas mot ce qu'attendent et méritent les Canadiens.

Merci.